

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REUNION**
7 avenue André Malraux
BP 31004
97801 ST DENIS CEDEX 9

**DECISION DE DELEGATIONS SPECIALES DE SIGNATURE POUR LE
COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
(CHSCT)**

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale de La Réunion ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable publique ;

VU le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

VU la note n° 78020 du directeur de la comptabilité publique en date du 28 octobre 1991 relative aux modalités de gestion des crédits déconcentrés d'action sociale ;

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies d'avances et de recettes des organismes publics ;

VU le décret n° 2004-374 en date du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 1^{er} août 2012, portant nomination de M. Jean-Luc MARX, Préfet de la région Réunion, Préfet de la Réunion ;

VU l'arrêté ministériel du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques de La Réunion ;

VU la décision du directeur général des finances publiques en date du 6 décembre 2010 portant nomination de M. Guy BENSAID en qualité d'administrateur des Finances publiques et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques de la Réunion

VU l'arrêté n° 1295 de M. le Préfet de La Réunion en date du 27 août 2012 portant délégation de signature à M. Guy BENSAID, administrateur des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques de La Réunion ;

VU la nomenclature d'exécution du budget général de l'État au titre de la loi de finances pour 2010 ;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée, à compter du 1^{er} avril 2013, à Madame Dany FANTINO, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Responsable de la division Budget, Immobilier, Logistique, Sécurité

à effet de :

- signer tous les actes d'engagement juridique et constater le service fait pour les dépenses du programme 218 relatives au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de Travail (CHSCT) ;
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2,3 et 5 des programmes précités.


Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dany FANTINO, la délégation qui lui est conférée sera exercée par Messieurs Christian HO-VAN et René GRONDIN, inspecteurs des Finances publiques.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Saint Denis, le 26 mars 2013

Le responsable du pôle pilotage et ressources



Guy BENSAÏD